

6.2.2019

A8-0045/13

Amendement 13

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A8-0045/2019

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

Proposition de résolution

Visa 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le grand nombre de personnes touchées par les pesticides dans l'Union européenne, comme en témoignent, par exemple, les travaux de l'organisation Générations Futures sur le site victimes-pesticides.fr,*

Or. en

6.2.2019

A8-0045/14

Amendement 14

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Visa 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu sa résolution du 16 janvier
2019 sur la procédure d'autorisation des
pesticides par l'Union¹,*

Textes adoptés, P8_TA(2019)0023.

Or. en

6.2.2019

A8-0045/15

Amendement 15

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que si la lutte intégrée contre les ennemis des cultures peut contribuer à prévenir les pertes de rendement causées par les parasites, elle a pour principal objectif de permettre aux utilisateurs professionnels de pesticides de se reporter sur les pratiques et produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et l'environnement, comme le prévoit l'article 14 de la directive; observe qu'en tout état de cause, de nombreuses études ont montré que l'utilisation des pesticides peut être considérablement réduite sans incidence négative sur le rendement;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/16

Amendement 16

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. attire l'attention sur le fait qu'une utilisation durable et responsable des pesticides **constitue** une condition préalable à l'autorisation des produits phytopharmaceutiques;

Amendement

12. attire l'attention sur le fait qu'une utilisation durable et responsable des pesticides **devrait constituer** une condition préalable à l'autorisation des produits phytopharmaceutiques;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/17

Amendement 17

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 38

Proposition de résolution

38. souligne que le dernier rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur les résidus de pesticides dans les aliments révèle que 97,2 % des échantillons d'aliments collectés dans toute l'Union se situent dans les limites autorisées par la législation européenne, *ce qui témoigne d'un système de production alimentaire très rigoureux et sûr*;

Amendement

38. souligne que le dernier rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur les résidus de pesticides dans les aliments révèle que 97,2 % des échantillons d'aliments collectés dans toute l'Union se situent dans les limites autorisées par la législation européenne; *note toutefois qu'en 2015, l'EFSA a également constaté que, pour certains pesticides, le nombre de déterminations des teneurs maximales en résidus (LMR) communiquées était nettement inférieur au nombre nécessaire pour tirer des conclusions statistiquement valables*;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/18

Amendement 18

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 39 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

39 bis. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées soient associées à toutes les activités relatives aux pesticides, y compris le public, comme le prévoient la directive 2003/35/CE et la convention d'Aarhus;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/19

Amendement 19

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

42 bis. invite la Commission à proposer un objectif ambitieux et contraignant à l'échelle de l'Union en matière de réduction de l'utilisation des pesticides;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/20

Amendement 20

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 47

Proposition de résolution

Amendement

**47. soutient l'accent mis davantage
sur la réduction des risques, car une
utilisation extensive de substances à faible
risque pourrait s'avérer plus nocive
qu'une utilisation limitée de substances à
haut risque;**

supprimé

Or. en

6.2.2019

A8-0045/21

Amendement 21

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 50

Proposition de résolution

Amendement

50. recommande de donner aux États membres la possibilité d'appliquer la lutte intégrée contre les ennemis des cultures dans le cadre des mesures d'écologisation prévues au titre de la PAC;

supprimé

Or. en

6.2.2019

A8-0045/22

Amendement 22

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 54

Proposition de résolution

54. invite instamment la Commission à adopter une approche *fondée sur les risques dans le cadre* de la gestion et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques communément utilisés *en s'appuyant sur* des preuves scientifiques, indépendantes et évaluées par les pairs;

Amendement

54. invite instamment la Commission à adopter une approche de la gestion et de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques communément utilisés *qui tiennent pleinement compte* des preuves scientifiques, indépendantes et évaluées par les pairs;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/23

Amendement 23

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 59

Proposition de résolution

59. demande à la Commission et aux États membres de ne plus autoriser l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans des zones utilisées par le grand public ou par des groupes vulnérables;

Amendement

59. demande à la Commission et aux États membres de ne plus autoriser l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans des zones utilisées par le grand public ou par des groupes vulnérables *au sens de l'article 3, paragraphe 14, du règlement (CE) n° 1107/2009*;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/24

Amendement 24

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 59 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

59 bis. invite la Commission et les États membres à accorder une attention particulière à la protection des groupes vulnérables au sens de l'article 3, paragraphe 14, du règlement (CE) n° 1107/2009, compte tenu notamment de l'absence actuelle de protection des résidents ruraux de l'Union vivant à proximité des cultures; invite par conséquent la Commission et les États membres à proposer l'interdiction immédiate de l'utilisation des pesticides sur des distances notables autour du domicile des résidents, des écoles, des terrains de jeux, des crèches et des hôpitaux;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/25

Amendement 25

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

A8-0045/2019

Proposition de résolution

Paragraphe 61 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

61 bis. invite la Commission et les États membres à interdire l'utilisation prophylactique des pesticides synthétiques, y compris lorsqu'ils sont utilisés pour l'enrobage des semences;

Or. en